

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2017

Le vingt-six juin deux mille dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Madame MEDDAD Nadia, Monsieur Nicolas THIRIAN, Adjoint au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine, HALBOUT Sidonie, Monsieur PLATZ Frédéric et Madame STAEHLY GOMES Rosalie, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté : néant.

Absents excusés et non représentés :

Mme Anne-Cécile FREYBURGER, Conseillère Municipale
M. Aurélien HALBEISEN, Conseiller Municipal
Mme Laura ERMEL, Conseillère Municipale

Absent non excusé : néant.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale

---oooOooo---

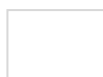
Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 19 juin 2017. Il salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2017**
2. **Désignation du secrétaire de séance**
3. **Révision des loyers des immeubles communaux 2017**
4. **Projet d'échange de propriétés rue des Tuileries**
5. **Convention de Délégation de Service Public de la Fourrière Automobile**
6. **Convention de servitudes ENEDIS SA/Commune de Bergheim**
7. **Additif n° 1 aux tarifs publics 2017 : Vente du livre « A l'ombre du vieux tilleul »**
8. **Personnel communal**
9. **Décision modificative budgétaire n° 1 du budget primitif général de la Ville 2017**
10. **Rapport des comptes rendus de commissions**
11. **Points divers - Communications**

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.



POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Madame Rosalie STAEHLY GOMES, rédacteur des points divers

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. REVISION DES LOYERS DES IMMEUBLES COMMUNAUX 2017

VU la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 06 juin 2016 portant relèvement du loyer des immeubles communaux à compter du 1^{er} juillet 2016

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de réajuster le loyer des immeubles communaux à compter du 1^{er} juillet 2017 de plus 0.18 % et de l'arrondir à l'euro supérieur, établi comme suit :

Pour le calcul de cette révision, il a été tenu compte de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE - 4^{ème} trimestre 2016.

IMMEUBLES COMMUNAUX	ANCIEN LOYER MENSUEL	NOUVEAU LOYER MENSUEL
1) Immeuble 50, rue du Vieil Hôpital		
Logement LACOM Marie-Jeanne	302 €	303 €
Logement UMBDENSTOCK Sandrine	313 €	314 €
Logement THIRIAN Hubert	425 €	426 €
Logement GEFFARD Fabienne	393 €	394 €
Logement DELACOTE Claudine	510 €	511 €
2) Immeuble 16, rue Porte Neuve - BAUR Laurent		
3) Immeuble 4, rue de l'Eglise - PERALTA Séverine	650 €	652 €
4) Immeuble 1, place du Dr Walter - GEISMAR Jean-Claude	786 €	788 €
5) Immeuble 3, place du Dr Walter - KWASNIAK M-J. et GERARDIN H.	602 €	604 €
6) Immeuble 3, rue de l'Eglise		
Studio n° 01 - FURGAUT Patrick	295 €	296 €
Studio n° 02 - CLAUDEL François	303 €	304 €
Studio n° 03 - SCHNEIDER Mireille	303 €	304 €
Studio n° 04 - MENDELE Claude	303 €	304 €
7) Immeuble - 2c rue du Vieux Moulin		
Appartement - GOMES J-F. et MUTEL A.	646 €	648 €
Studio - LOPEZ Anne	323 €	324 €
8) Maison Forestière du Kuhlaeger - OLRy Brigitte		
	583 €	585 €

- de réajuster de plus 2.18 % le loyer de l'immeuble désigné ci-dessous comme suit, arrondi à l'euro inférieur, en faisant référence à la moyenne associée de l'Indice national du Coût de la Construction (ICC) - 3^{ème} trimestre 2016 :

IMMEUBLE COMMUNAL	ANCIEN LOYER ANNUEL	NOUVEAU LOYER ANNUEL
9) Centre Sportif et Culturel – Hall – Communauté des Communes	1 247 €	1 274 €

- de réajuster le loyer de l'immeuble désigné ci-dessous comme suit, en faisant référence à la moyenne associée de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) - 4^{ème} trimestre 2016 :

IMMEUBLE COMMUNAL	ANCIEN LOYER ANNUEL	NOUVEAU LOYER ANNUEL
10) Bureau de Poste	6 787.00 €	6 818.30 €

- d'imputer la recette à l'article 752 du budget

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 4. PROJET D'ECHANGE DE PROPRIETES RUE DES TUILERIES

- VU l'exposé du Maire
- VU les procès-verbaux d'arpentage établis par le géomètre Philippe BERNAY
- VU le projet d'acte d'échange de propriétés entre la commune et les consorts WOTLING, tel qu'établi par Maître Jean-Paul ZOBLER, notaire associé de la SELARL Jean-Paul ZOBLER et Ludovic GUYOT
- VU la consultation du Service du Domaine en date du 12 mai 2017

Considérant qu'un mur de clôture a été édifié sur le domaine public, à l'extérieur de la propriété sise rue des Tuileries, cadastrée section 15 parcelle 140

Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation de fait qui existe depuis de nombreuses années dans la mesure où cet empiètement du domaine public, d'une superficie très mineure, ne porte pas atteinte à la vocation et l'affectation du domaine public routier communal, les fonctions de desserte et de circulation assurée par la rue des Tuileries n'étant pas modifiées

Considérant que cette régularisation nécessite le déclassement de 0,19 ca du domaine public

Considérant que les parcelles, une fois déclassées, peuvent faire l'objet d'une cession par voie d'échange

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de déclasser du domaine public de la commune au domaine privé, les parcelles sises rue des Tuileries, provisoirement cadastrées section 15 n° a/DP et b/DP d'une superficie respectivement de 0,17 ca et de 0,02 ca, selon le procès-verbal d'arpentage établi par le géomètre Philippe BERNAY, au motif que les parcelles concernées, qui ne sont pas, de fait, affectées au domaine public depuis de nombreuses années, ne sont pas nécessaires à ce domaine public
- **DIT** que ce déclassement n'a pas fait l'objet d'une enquête publique préalable considérant qu'il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la rue des Tuileries
- **APPROUVE** le projet d'échange établi comme suit :
 - parcelles cédées par la Commune de Bergheim aux consorts WOTLING :
 - section 15 n° a/DP - rue des Tuileries - 0,17 ca de sol
 - section 15 n° b/DP - rue des Tuileries - 0,02 ca de sol
 soit une superficie totale de 0,19 ca
 - à titre d'échange, parcelle cédée par les consorts WOTLING à la Commune de Bergheim :
 - section 15 n° 716/140 - rue des Tuileries - 0,01 ca de sol
- **PREND ACTE** que l'ensemble des frais de géomètre et notarié sont à la charge exclusive des consorts WOTLING
- **PREND ACTE** qu'une soulte de 1 000 € sera versée à la commune au titre de cet échange
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'échange et tout document y afférent

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5. CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

La présente délibération a pour objet de désigner le délégataire de la concession de services pour l'exploitation de la fourrière automobile et d'autoriser le Maire à signer la convention y afférent.

Le service de mise en fourrière des véhicules en infraction et des véhicules abandonnés sur le territoire de la ville de Bergheim et la destruction des épaves est géré par le biais d'une concession de services dans le cadre d'une délégation de service public. Un contrat de concession a été signé avec l'entreprise HILTENFINCK de 68-Kaysersberg en 2013.

Ce contrat de concession étant arrivé à son terme, il convient donc de le renouveler.

Après avis de la Commission de Délégation de Service Public et en vertu de la délibération n° 4 du 12 décembre 2016 approuvant le choix du mode de gestion de la fourrière automobile et le lancement de la procédure afférente, une consultation a été lancée sur la plateforme de l'AMHR, le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et le site internet de la Ville. Cette consultation s'adresse aux entreprises susceptibles de prendre en charge cette activité de fourrière pour le compte de la commune, titulaires de l'agrément préfectoral pour l'activité de fourrière.

Une entreprise a déposé un dossier de candidature dans le délai imparti, c'est-à-dire avant le vendredi 03 mars 2017 à 12h00.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 23 mars 2017 pour ouvrir l'offre. Le contenu de cette dernière a été contrôlé et l'offre a été déclarée acceptable.

Après analyse de celle-ci, le candidat HILTENFINCK de 68-Kaysersberg présente une offre répondant de façon pertinente et satisfaisante au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de consultation.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** l'entreprise HILTENFINCK de 68-Kaysersberg titulaire de la concession de la fourrière automobile pour une durée de 5 ans à compter de la notification
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention afférente et tout document à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS SA/COMMUNE DE BERGHEIM

VU le projet de convention de servitudes présentée par la société ENEDIS portant sur la pose d'un poteau béton sur une parcelle privée de la commune

VU le plan de convention

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes du projet de convention présenté par la société ENEDIS pour l'instauration d'une servitude portant sur la pose d'un poteau électrique sur la propriété communale cadastrée section 15 parcelle 501 sise lieudit Am Rappschwirerweg
- **AUTORISE** le Maire à le signer et à y donner les suites nécessaires

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 7. ADDITIF N° 1 AUX TARIFS PUBLICS 2017 : VENTE DU LIVRE « A L'OMBRE DU VIEUX TILLEUL »

VU la décision du Conseil Municipal n° 14.15 du 21 septembre 2015 portant sur la réalisation d'un ouvrage d'intérêt public sur l'histoire de la commune dans le cadre de la collection « Mémoire de Vies », plus précisément intitulé « A l'ombre du vieux tilleul »

VU la délibération n° 10 du 12 décembre 2016 fixant les tarifs communaux 2017

Considérant la parution de cet ouvrage en décembre 2017 et qu'il y a lieu désormais de fixer son prix de vente

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer le tarif de vente établi comme suit :
 - 34 €, prix préférentiel de souscription jusqu'à sa parution
 - 38 €, après parution
- **PREND ACTE** que l'encaissement de cette vente s'inscrit dans la régie de recettes des divers produits communaux de la Commune et de la sous-régie du Point I
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 8. PERSONNEL COMMUNAL

8.1 Création et suppression de postes permanents

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34
- VU** le tableau des effectifs de la commune
- VU** les avis favorables du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion en date du 19 juin 2017 portant sur la suppression de 6 postes, enregistrés sous les numéros S2017.67 à S2017.72

Considérant qu'il convient de créer un poste, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, compte tenu du projet de restructuration et des besoins du service administratif

Considérant qu'il convient de supprimer six postes, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, compte tenu de leurs vacances suite à des mouvements de personnel opérés ces dernières années

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à compter du 1^{er} juillet 2017 :

- **de créer** un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondant au grade statutaire retenu
- **de modifier**, en conséquence le plan des effectifs de la Commune
- **d'imputer** la dépense à l'article 6411 du budget où figure une ouverture de crédit suffisante
- **de supprimer** du tableau des effectifs de la commune les postes suivants, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, établis comme suit :
 - **3 postes d'adjoint administratif** (avant reclassement au 01/01/2017 : adjoint administratif de 2^{ème} classe)
 - **le poste de garde-champêtre chef** (avant reclassement au 01/01/2017 : garde champêtre principal)
 - **le poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques**
 - **le poste de gardien-brigadier de police municipale** (avant reclassement au 01/01/2017 : gardien de police municipale)

CHARGE le Maire ou son représentant de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

8.2 Divers

Outre le recrutement de saisonniers pour faire face à un accroissement d'activité en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 11 du 28 avril 2014, le Conseil Municipal est informé :

- de la démission de Monsieur Jean-Noël GROELL, adjoint technique territorial à effet du 1^{er} mai 2017, étant précisé que ce poste vacant sera pourvu par Monsieur Frédéric BOSCHERO à compter du 1^{er} octobre 2017.
- du remplacement de Madame Sabine TOUDIC, agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles (suite à un congé de maladie ordinaire) par Madame Gisèle BECKER, en qualité d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 34H30, du 27 avril au 30 juin 2017.
- dans le cadre du **projet** de remplacement pour congé de maternité :
 - du recrutement de Madame Lucile CLAD, actuellement bénévole dans le cadre d'une formation professionnelle, en qualité d'adjoint territorial du patrimoine pour une durée hebdomadaire de 20 heures, en remplacement de Madame Sarah JUNCA, adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, il est précisé que Madame Aline BUTEZ, bénévole assurera l'ouverture de la bibliothèque les mercredis et samedis matins de 9H à 12H,

- du recrutement de Madame Isabelle STRAEHLI, en qualité d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 35 heures, en remplacement de Madame Amélie BAUMANN, adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.
- du renouvellement du Contrat Unique d'Insertion en faveur de Monsieur Antoine CREPIN pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, en qualité d'agent polyvalent pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Il est précisé à cet effet que l'Etat participera à hauteur de 50 % du SMIC brut sur la base 20 heures hebdomadaire.

POINT 9. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 DU BUDGET GENERAL DE LA VILLE 2017

Exposé : Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif général de la ville 2017.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

VU la délibération du Conseil Municipal n° 11.2 en date du 10 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017 du budget principal

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification du budget primitif général 2017, établie comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	27 766,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	27 766,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	11 964,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	11 964,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 304,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 898,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 202,00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 964,00 €	33 166,00 €	0,00 €	21 202,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	77 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	77 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	77 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	77 000,00 €	77 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Le budget principal s'équilibre ainsi en dépenses et recettes de la section de Fonctionnement à 3 565 002 € et de la section d'Investissement à 2 892 750 €.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 10. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Commissions réunies

Les commissions réunies (le Conseil Municipal) se sont réunies les 25 avril et 22 juin 2017 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Rapporteur de séance : Pierre BIHL.

A noter : la prochaine réunion des commissions réunies est fixée au mardi 05 septembre 2017 à 18 heures 30, salle des commissions (sauf contrordre).

POINT 11. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

11.1 Dossiers d'urbanisme

Le rapport des dossiers d'urbanisme du 26 juin 2017 présenté par Monsieur Jean-Paul LEY est annexé au présent procès-verbal.

11.2 Avenants au marché de travaux de réhabilitation du musée des sorcières

- VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 1, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU la délibération n° 17.5 du 10 avril 2017 portant sur l'attribution des marchés de travaux relatifs aux travaux de mise en conformité, d'accessibilité et de sécurité incendie de la Maison des Sorcières
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte qu'il a été établi :

- un avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 4, entre la commune et l'entreprise WEREY STENGER pour la somme de 940 € HT, portant ainsi le montant total des travaux à 18 840 € HT,
- un avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 6, entre la commune et l'entreprise VONTHRON pour la somme de moins 1 036.31 € HT, ramenant ainsi le montant total des travaux à 9 944.65 € HT.

Il est précisé qu'il a été procédé à la réception des travaux, ce jour, en présence de l'ensemble des acteurs concernés, et que le musée ouvrira ses portes au public dès le dimanche 2 juillet prochain.

11.3 Déclaration de sous-traitance au marché de travaux d'aménagement de la route de Sélestat - Lot n° 1 - Voirie

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 28 avril 2014 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »
- VU la délibération n° 13.3 du 06 juin 2016 portant sur l'attribution des marchés de travaux relatifs aux travaux d'aménagement de la route de Sélestat
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte qu'il a été établi un acte de sous-traitance entre l'entreprise LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS et EST SIGNALISATION de 68-Niederhergheim, portant sur la prestation suivante : marquage, panneaux, pépite pour la somme de 18 635.20 € HT.

11.4 Résiliation de contrats de location

VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 2, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, à l'exception du fermage

VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil prend acte que le contrat de location du logement sis 3 place du Dr Pierre Walter est résilié à effet du 15 septembre 2017, ainsi que le contrat de location d'un appartement sis 50 rue du Vieil Hôpital, à effet du 14 août 2017.

11.5 Concession d'occupation précaire entre la Commune et la gérante de PROXI MS

VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 2, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, à l'exception du fermage

VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 10 du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 fixant les tarifs communaux 2017

Le Conseil Municipal prend acte qu'il a été conclu une convention d'occupation précaire en date du 02 juin 2017, aux fins d'utilisation d'une partie du domaine public d'une superficie de 3 m² au droit de l'immeuble sis 31 Grand'Rue, en faveur de Madame Maïté SIMON gérante de la SARL PROXI MS et pour une indemnité annuelle de 60 €.

11.6 Quilles club Bergheim : nouveaux membres du bureau

Le Conseil Municipal est informé de la nouvelle composition du bureau, à savoir :

- Mme STOPPANI Céline, présidente
- Mme ORTLIEB Nathalie, vice-présidente
- M. KAMMERER Daniel, trésorier
- M. KERN Hervé, secrétaire
- M. WEISS Roger, trésorier adjoint.

11.7 Partenariat entre le club informatique « DATA68750 » et l'Ecole des Remparts

Le Conseil Municipal est informé que le Club Informatique de Bergheim « DATA68750 », représenté par Monsieur Bernard PHILIPPE, Président-Trésorier, a versé à l'Ecole des Remparts de Bergheim une participation de 2 404,35 € pour le renouvellement de matériels informatique.

11.8 Ecoles : Réforme des Rythmes Scolaires

Le Conseil Municipal est informé que l'organisation du temps scolaire pour la campagne 2017/2018 ne sera pas modifiée, considérant que la commune s'est engagée dans un Projet Educatif Du Territoire (PEDT) avec la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, échu en 2018. Il est précisé par ailleurs qu'une réflexion devra être menée sur l'ensemble du territoire concernant l'organisation du temps scolaire pour les prochaines campagnes scolaires, avec l'ensemble des acteurs concernés.

11.9 Attribution d'une subvention exceptionnelle

VU la délibération n° 8 du 10 avril 2017 fixant le montant des subventions communales 2017, plus précisément prévoyant une enveloppe pour l'attribution de subventions exceptionnelles d'un montant de 820 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association Les Fleurelles, dans le cadre de leur participation au 5^{ème} trophée des Roses des Andes du 15 au 26 avril 2018 en Argentine.

11.10 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Madame Rosalie STAEHLY GOMES :

- Madame Rosalie Staehly Gomes signale que la cour du périscolaire, côté rempart, devrait être aménagée pour le bien-être des enfants mais aussi pour la sauvegarde de l'image patrimoniale. Elle demande si le pavage existant pourrait être prolongé ? La responsable du périscolaire a signalé, par ailleurs, que des déchets ménagers ont été jetés dans la cour.

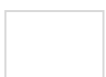
- Madame Rosalie Staehly Gomes demande si dans le cadre de l'achèvement des travaux de la rue des Tuileries, comme évoqué lors de la visite de chantier, un fléchage au sol sera matérialisé pour indiquer le sens unique de circulation. Madame Nadia MEDDAD en prend bonne note. Il a également été soulevé le problème de stationnement des visiteurs de la résidence. A cet effet, un marquage au sol est proposé pour éviter ce stationnement abusif devant des portes de garage.
- Monsieur René Haag pense que certains automobilistes roulent encore trop vite sur la route de Sélestat, Madame Nadia Meddad précise que suite à un récent relevé, les résultats démontrent que la vitesse a nettement diminué grâce à l'aménagement d'écluses.
- Monsieur Frédéric Platz demande si les déchets verts ont été enlevés à l'ancien réservoir suite à la journée citoyenne. Madame Elisabeth Schneider précise que les services techniques de la ville s'en chargeront prochainement.
- Madame Elisabeth Schneider propose que l'ancien réservoir soit une étape lors d'un prochain sentier découverte.
- Monsieur Frédéric Platz relève que le sentier vers le Schlüsselstein est très sympathique et pourrait être redirigé dans le cadre de la création d'un nouveau sentier de découverte (avec un fléchage vers l'ancien réservoir).

11.11 Dates à retenir :

- 28/06/2017 à 10h30 au Tilleul : Réception de remise du label « Arbre Remarquable de France »
- 05/09/2017 à 20h30 : Prochaine séance du Conseil Municipal (sauf contrordre)

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures 35.



**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2017**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2017
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Révision des loyers des immeubles communaux 2017
4. Projet d'échange de propriétés rue des Tuileries
5. Convention de Délégation de Service Public de la Fourrière Automobile
6. Convention de servitudes ENEDIS SA/Commune de Bergheim
7. Additif n° 1 aux tarifs publics 2017 : Vente du livre « A l'ombre du vieux tilleul »
8. Personnel communal
9. Décision modificative budgétaire n° 1 du budget primitif général de la ville 2017
10. Rapport des comptes rendus de commissions
11. Points divers - Communications

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2 ^{ème} Adjointe		
MEYER Daniel	3 ^{ème} Adjoint		
MEDDAD Nadia	4 ^{ème} Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5 ^{ème} Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal	<i>Excusé</i>	
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	